

Il y a eu des contacts constants avec les pays de la région et des consultations régulières avec les sept pays du Sommet, avec le Groupe de Rio, la Communauté européenne et d'autres partenaires internationaux. Le gouvernement maintiendra le rythme et l'intensité de ce dialogue là où il lui est possible de faire avancer le processus de paix. Mais nous avons toujours dû nous garder d'imposer des solutions, et il faudra continuer de le faire. Ce sont les pays d'Amérique centrale eux-mêmes qui doivent nourrir le processus.

S'agissant des mesures de vérification et de contrôle qu'exige la mise en oeuvre de l'Accord de paix, le Canada demeure prêt à participer au Groupe technique auxiliaire (GTA) pour élaborer des mécanismes appropriés de maintien de la paix. Le Comité parlementaire reconnaît, je crois, que le Canada a été choisi pour ce rôle en raison de son attitude crédible, active et impartiale vis-à-vis de la région. Nous attendons confirmation de cette invitation de la part des cinq pays d'Amérique centrale. Il revient aux Centraméricains de décider s'ils veulent ou non donner suite à cette offre. Nous sommes entièrement d'avis, comme le Comité, qu'un mandat bien défini est toujours nécessaire pour qu'un groupe de surveillance de la paix puisse fonctionner efficacement. Nous jugeons souhaitable une participation des Nations Unies ou de l'Organisation des États américains au GTA. Elle n'est pas forcément nécessaire, toutefois, si les autres éléments d'un mécanisme viable sont en place. Mais une autorité politique responsable à laquelle une commission de vérification et de contrôle ferait rapport est indispensable. Nous estimons comme le Comité que la phase de mise en oeuvre ne devrait pas faire intervenir seulement les pays membres du GTA.

En ce qui concerne la question des droits de la personne et de l'avancement démocratique, il est à remarquer qu'aucun pays de l'extérieur n'a été invité à s'intéresser activement aux aspects politiques de l'Accord Esquipulas II; la Commission de vérification et de suivi, qui a présenté son rapport aux cinq pays centraméricains en janvier 1988, a été suspendue précisément parce qu'elle n'a pas su limiter son mandat aux questions de sécurité. Si on le lui demande, le Canada envisagerait aussi d'offrir l'assistance technique demandée par les Cinq, par exemple pour assurer une coopération plus efficace des commissions de réconciliation nationale.

Nous accepterions aussi que le Canada contribue sur demande à la mise en place d'institutions et de conditions qui contribueraient à garantir les droits de la personne c'est-à-dire une assistance technique pour le pouvoir judiciaire, des conseils sur l'administration des élections et une aide technique aux vérificateurs. Nous sommes d'accord en principe avec l'approche constructive du Comité quant à l'assistance technique pouvant être fournie à